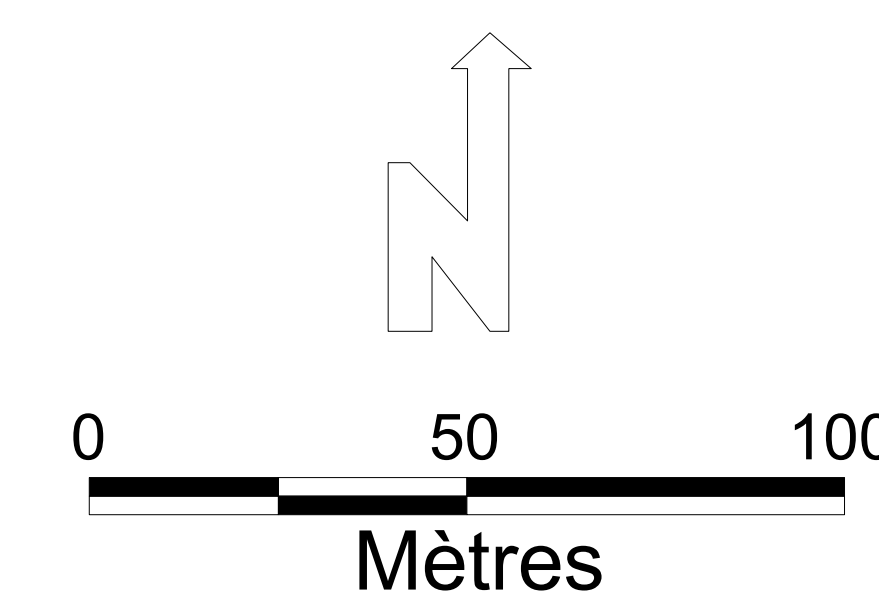
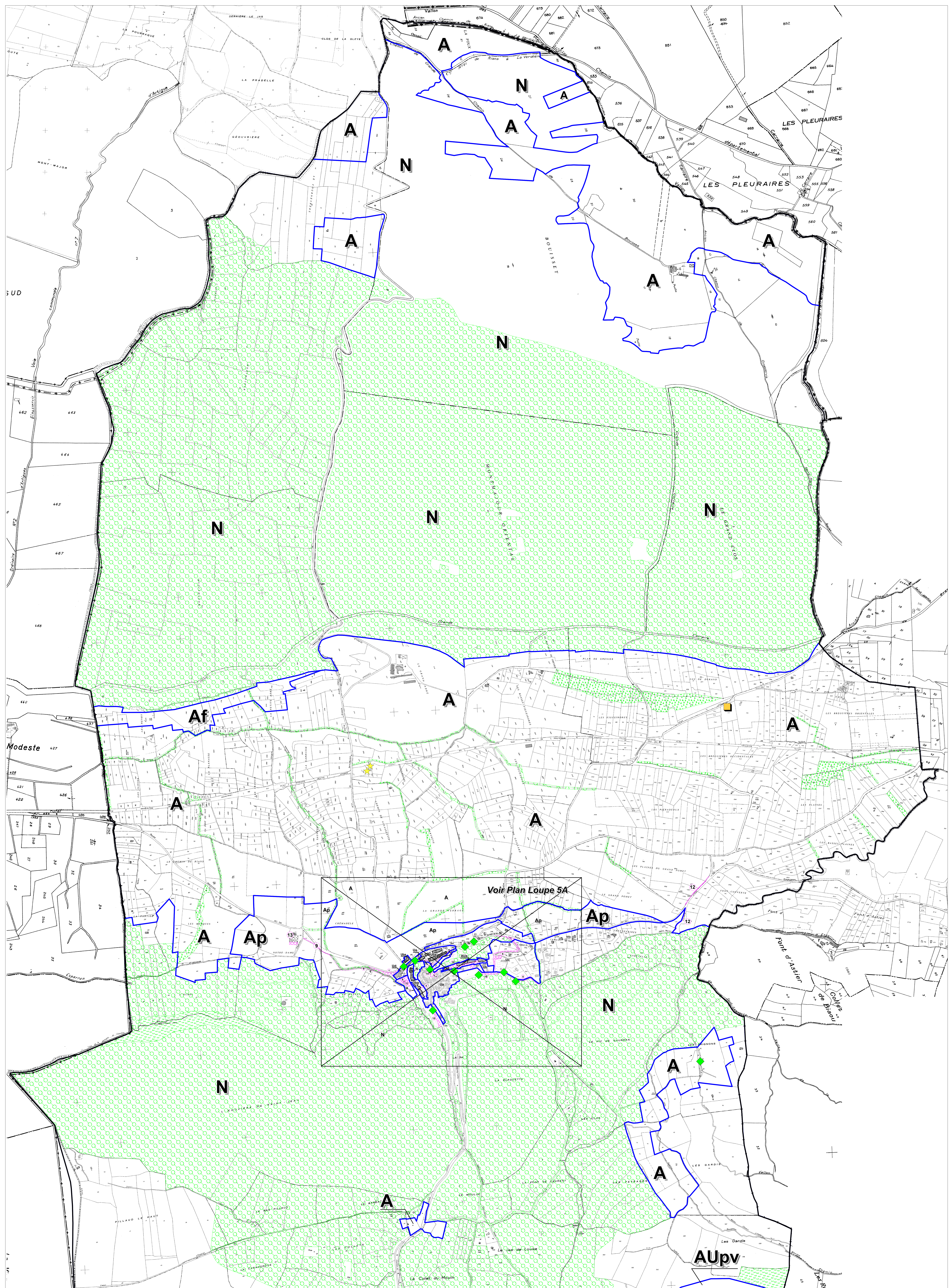


- Ub** Zone
Uba Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre du L.130-1 (CU)
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Règle architecturale particulière sens du faîtage à respecter
- Règle architecturale particulière alignement des façades
- Emprise maximale de construction
- Elément du patrimoine identifié au sens de l'article L.123-1-5 7° et R.123-11 (CU)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration (article L.111-3 du CU)
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial en zone agricole
- Sites et secteurs à protéger au titre du L.123-1-5 7° et R.123-11 (CU)
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue R.123-11 (CU)





COMMUNE D'ESPARRON

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu dit "Rouméguières" avec mise en compatibilité du PLU prescrite par DCM du 29/09/2016

Déclaration de projet d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu dit "Rouméguières" avec mise en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 23/11/2017

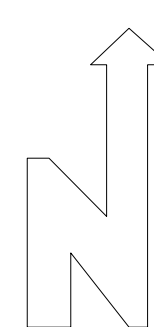


Echelle : 1/5000

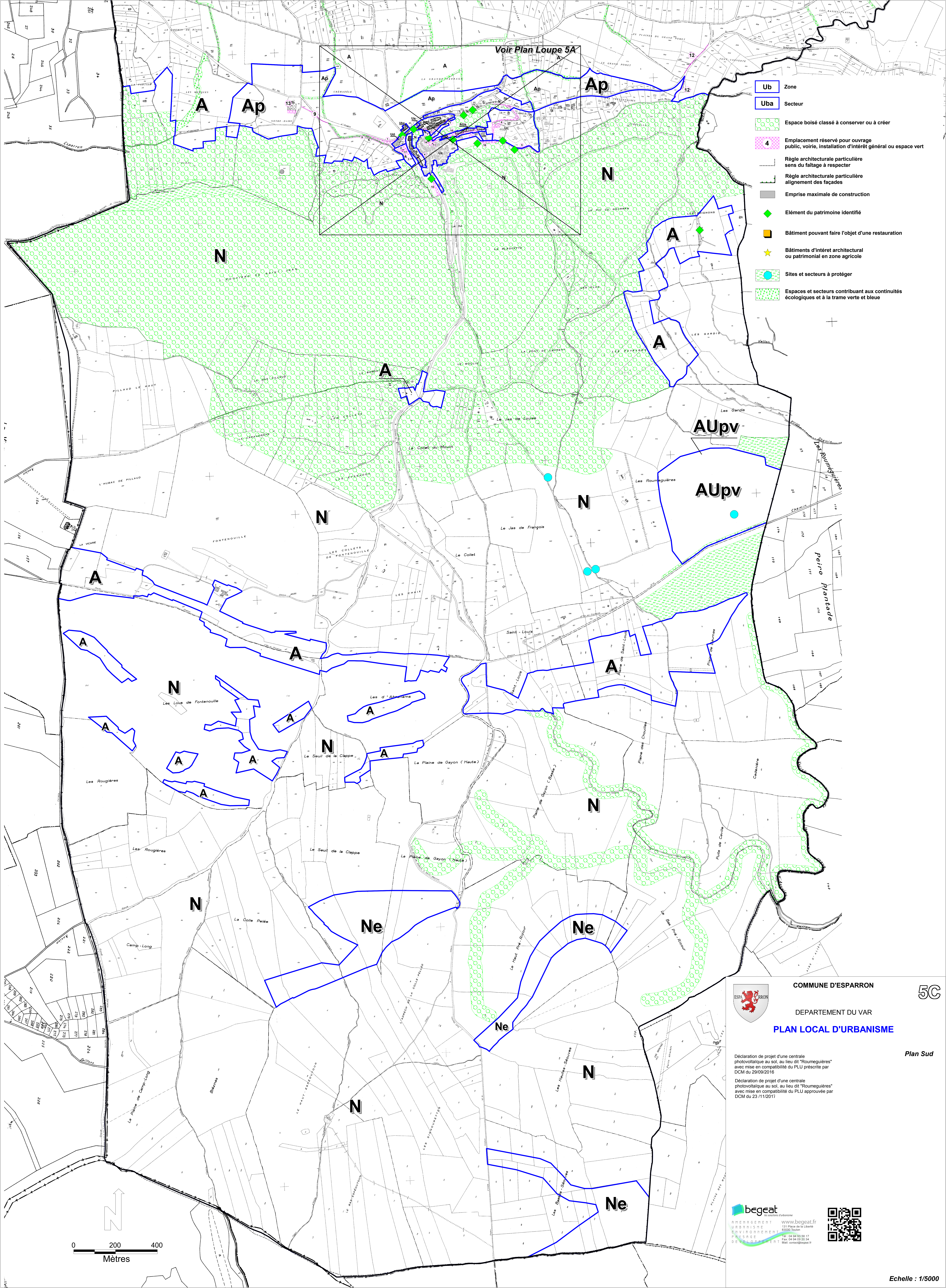
5B

Plan Nord

- Ub** Zone
- Uba** Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Règle architecturale particulière sens du faîtage à respecter
- Règle architecturale particulière alignement des façades
- Emprise maximale de construction
- Élément du patrimoine identifié
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial en zone agricole
- Sites et secteurs à protéger
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue



0 200 400
Mètres



Voir Plan Loupe 5A

- Ub Zone
- Uba Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- 4 Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert
- Règle architecturale particulière sens du faîtage à respecter
- Règle architecturale particulière alignement des façades
- Emprise maximale de construction
- Élément du patrimoine identifié
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une restauration
- Bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial en zone agricole
- Sites et secteurs à protéger
- Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue



COMMUNE D'ESPARRON

5C

DEPARTEMENT DU VAR

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Sud

Déclaration de projet d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu dit "Roumequières" avec mise en compatibilité du PLU prescrite par DCM du 29/09/2016

Déclaration de projet d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu dit "Roumequières" avec mise en compatibilité du PLU approuvée par DCM du 23/11/2017



www.begeat.fr

AMÉNAGEMENT URBANISME ENVIRONNEMENT PRÉVISION DÉVELOPPEMENT

131 Place de la Liberté 83500 Toulon

Tel : 04 94 53 55 17 Fax : 04 94 53 25 34 Mail : contact@begeat.fr

